



GROUPE ADP

COMMUNIQUE FINANCIER

Tremblay-en-France, le 15 janvier 2019

Aéroports de Paris SA

Aéroports de Paris SA prend acte du refus d'homologation de ses tarifs de redevances 2019 par l'Autorité de supervision indépendante

Aéroports de Paris SA prend acte de la décision n°1810-D1 de l'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires (ASI) portant refus d'homologation des tarifs des redevances aéroportuaires, applicables à compter du 1^{er} avril 2019, sur les aérodromes de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget ainsi que leurs modulations, à l'exception des redevances d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite. L'ASI estime que le produit global des redevances de service public aéroportuaire sur le système d'aérodromes, après prise en compte de la hausse tarifaire proposée, dépasse le coût des prestations de services rendus.

Le Groupe étudie la portée précise de cette décision et les suites à y donner. Conformément à l'article R. 224-3-4 du code de l'aviation civile, il dispose d'un mois, à compter de la notification de la décision de refus, pour notifier à l'ASI de nouveaux tarifs de redevances. En cas de refus d'homologation de cette nouvelle proposition, ou en l'absence de nouvelle proposition tarifaire, les tarifs précédemment en vigueur demeureront applicables.

Le modèle de régulation d'Aéroports de Paris SA repose sur l'existence d'un contrat de régulation pluriannuel et sur le principe de caisse aménagée. Il est un atout important pour le groupe, créateur de valeur pour toutes les parties prenantes. Ce modèle, confirmé dans le projet de loi relatif à la croissance et à la transformation des entreprises (Pacte) en cours d'examen au Parlement, a permis et doit encore permettre à l'entreprise, grâce à sa prévisibilité et à sa stabilité, d'investir massivement sur les plateformes parisiennes pour le développement des capacités et la compétitivité des compagnies aériennes à long terme tout en assurant modération et prévisibilité des tarifs des redevances aéroportuaires à Paris. Aéroports de Paris SA respectera ce cadre pour sa nouvelle proposition.

Relations Investisseurs : Audrey Arnoux, responsable des Relations Investisseurs + 33 1 74 25 70 64 - invest@adp.fr

Contact presse : Lola Bourget, responsable du Pôle Médias et Réputation +33 1 74 25 23 23

Le Groupe ADP aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2017, le groupe a accueilli via Paris Aéroport plus de 101 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,3 millions de tonnes de fret et de courrier et plus de 127 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger par sa filiale ADP International. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2017, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 3 617 millions d'euros et le résultat net à 571 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France - Tremblay en France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.

groupeadp.fr

